



Dette bancaire datant de 2005

Par **glenayette**, le **29/07/2014** à **09:11**

Bonjour,

J'avais un compte au CA IDF et un prêt revolving chez eux. J'ai réglé tout au service contentieux de cette banque en 2010.

Aujourd'hui, une société HOIST me réclame 324 € sans me donner de détail car ce sont eux qui ont racheté la dette au CA. Ceci-dit, ils n'ont aucun détail à me donner je n'ai jamais reçu de recommandé mais des lettres simples.
La clôture de mon compte date de 2005.

Que dois faire ?

Merci de votre aide.

Cordialement.

Par **coco25**, le **31/07/2014** à **14:08**

Bonjour,

Je vous conseil de ne pas payer tant que HOIST ne vous aura pas envoyé un décompte précis de cette dette (capital, frais et intérêt...)et indiqué son objet. Par ailleurs peut se poser le problème de la prescription.

Il n'y a aucune obligation d'envoyer un recommandé.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **31/07/2014** à **16:19**

Bonjour glenayette,

Votre message a été déplacé dans la rubrique "droit de la consommation". Vous y trouverez, en post-it, un dossier complet relatif aux officines de recouvrement avec les conseils de ce que vous ne devez pas faire et ce que vous devez faire.

Bonne lecture.

Par **pat76**, le **07/08/2014** à **17:10**

Bonjour glenayette

Si vous n'avez reçu qu'une lettre simple de la part de HOST n'en tenez pas compte car elle n'a aucune valeur juridique. (aucune preuve de son envoi et de sa réception)

je vous conseille donc de ne pas répondre à ce courrier et d'attendre la suite en toute sérénité.

En cas d'appel téléphonique vous réclamant le paiement de cette dette forclosée, notez le jour et l'heure de l'appel et dites à votre interlocuteur que vous enregistrez la conversation ce qui vous permettra de porter plainte contre HOST pour harcèlement moral.

Dans l'immédiat et pour la suite n'ayez aucune inquiétude.

Bien cordialement